

9

TABLE ANALYTIQUE

DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS ET JUGEMENTS

DU

971.01

CONSEIL SOUVERAIN

AVEC NOTES ET COMMENTAIRES.

Depuis le 18 Septembre 1663 jusq'au

1663.			Vol. I.
SEPTEMBRE.	18	Arrêt pour la publication et l'enregistrement au greffe du Conseil, de l'édit royal de création du Conseil Souverain, en date du mois d'avril de cette année. a.....	Folio. 1 R.
"	18	Arrêt pour la publication et l'enregistrement au greffe du Conseil, du résultat de l'assemblée des intéressés de la compagnie de la Nouvelle-France, en date du 24 février 1663, dans laquelle la dite compagnie a fait cession de tous ses biens, droits, privilèges, etc., au roi de France.....	1 V.

a. La Compagnie de la Nouvelle-France avait cédé à Louis XIV ses droits sur la colonie par un acte notarié, passé à Paris le 24 février 1663, et, au mois d'avril suivant, (l'édit ne porte point de date) le roi créait le Conseil Souverain de Québec, qui devait être composé du gouverneur, de l'évêque ou du premier ecclésiastique, lesquels devaient choisir conjointement et de concert les autres conseillers, de cinq conseillers, d'un procureur du roi et d'un greffier. Ce Conseil devait connaître de toutes causes civiles et criminelles pour juger souverainement et en dernier ressort selon les lois du royaume, et y procéder autant que possible en la forme gardée dans le ressort de la cour du parlement de Paris. " Le roi se réserva le droit de changer, de réformer les lois faites et les sentences rendues. Le Conseil devait administrer les finances, régler le traité des pelleteries et le commerce général de la colonie. Toutes les affaires de police, publiques et particulières, se décidaient par le Conseil qui avait aussi le pouvoir de commettre à Québec, Montréal et Trois-Rivières, des personnes chargées de juger en première instance les différents procès entre particuliers, de nommer des greffiers, notaires, tabelions, sergents et autres officiers de justice." (Edits et Ord., vol. I, p. 37). Les premiers conseillers choisis par le gouverneur, M. de Mezy et M. de Laval, évêque de Metz, furent Jean Bourdon, procureur du roi, Louis Rouer, Sieur de Villeray, Jean Juchereau, Sieur de la Ferté, Denis Joseph Ruette d'Auteuil, Sieur de Monceaux, Charles Le Gardeur, écuyer, Sieur de Tilly, Mathieu d'Amour, écuyer, Sieur Dosaufour; Jean-Baptiste Pouvreot, Sieur de Mesnu, fut nommé greffier.